

*Note sur les silex lancéolés.* — A propos d'une hache celtique trouvée sur les bords de l'Ourcq et présentée par M. Barbey, M. de Vertus donne en ces termes quelques explications sur les silex lancéolés :

« Parmi les objets préhistoriques travaillés de la main des hommes, il n'y en a pas comme les haches et les silex qui aient été aussi peu compris, aussi mal interprétés par le plus grand nombre des archéologues. La première et la plus grande erreur a été de ne pas voir que les silex lancéolés, à la taille si nette et si aiguë, ne sont pas, le plus souvent, l'œuvre de l'homme, mais celle de la nature et que cette forme de *gladius* est le résultat d'un clivage naturel à certaines espèces de silex. L'homme primitif rencontrait ces pointes toutes faites, absolument comme on les rencontre aujourd'hui dans nos terrains sili-ceux. Il les appropriait à son usage dans leur état naturel, souvent en les retouchant. Il n'a donc point donné aux silex leur forme en glaive, ces arêtes délicates, devant lesquelles s'extasiaient si naïvement tant d'amateurs qui ne se donnent pas la peine d'étudier ; il n'a fait que les modifier par une contre-taille.

« Tout le monde sait que la religiosité est née avec l'homme, et que cette religiosité l'a toujours porté à se créer des emblèmes, des symboles de sa foi et de ses espérances. Les peuples sauvages ont encore des Manitous, des fétiches qu'ils portent sur eux comme talismans. L'histoire nous apprend que les peuples les plus classiques, les Romains eux-mêmes, portaient de véritables fétiches. Cette pratique est si naturelle qu'on la retrouve encore dans les religions les plus épurées par la civilisation.

« Le silex a servi d'outils et de pointes de flèches, etc... ; mais il était surtout une pierre sacrée.

« Pour les premiers hommes jetés au milieu des forêts et exposés chaque jour à être la proie des bêtes féroces, une petite pointe de silex mal ajustée au bout d'un roseau, était une pauvre défense contre le tigre et le léopard.

« Mais l'homme avait à sa disposition un élément formidable dont il se protégeait, c'était le feu.

« Un vaste foyer était un asile aussi sûr que sacré où il passait la nuit sous la garde de la flamme.

« Le tigre, l'ours, le lion rugissaient-ils trop près de ce foyer, alors l'homme embrasait la forêt ; le terrible élément dévorait tout et

faisait le vide devant lui. Les animaux aux puissantes griffes, aux mâchoires formidables reculaient effrayés devant cet être si chétif en apparence, nu comme un ver, sans moyens naturels de défense ; mais cet être si faible avait reçu le don suprême du Créateur, la raison et l'intelligence, et, d'une petite pierre, moins grosse que le doigt, il faisait jaillir l'étincelle qui renversait des forêts entières et faisait fuir au loin tant d'ennemis épouvantés.

« Voilà pourquoi la pierre à feu, comme l'appellent encore nos paysans, avait un caractère sacré. C'était un don spécial fait à l'homme par le ciel, car, parmi tous les animaux de la terre, l'homme avait reconnu qu'il n'y avait que lui qui en eût l'usage. Cette pierre devint un emblème, un symbole. C'était pour l'homme un signe de relation évidente entre lui et son Créateur, Créateur inconnu, mais sans cesse soupçonné.

« Pour la science actuelle, tous les corps contiennent du feu ; mais il ne faut pas un grand effort d'imagination pour comprendre que l'homme primitif voyait surtout le type du feu dans le silex, mot latin qui vient du grec *σελας*, lumière, et si c'était ici le moment de faire de la linguistique primitive, je vous montrerais que *σελας* n'est lui-même que *ελη*, en prononçant l'esprit rude qui équivalait à un *ς*. L'olive, *ελαια*, avait le même nom que le silex, parce que son huile est un principe de feu ; aussi l'olivier était un emblème de la divinité, *olea Minervam significat*.

« Le silex retaillé ne coupe pas, c'est un instrument contondant.

« Le silex poli ne coupe pas davantage.

« Le silex éclaté est seul acéré ; il a été le premier outil tranchant.

« C'était l'instrument du tatouage usité chez nos ancêtres comme chez tous les peuples primitifs (1).

« Je veux achever de démontrer son usage sacré se perpétuant chez tous les peuples.

« Lorsque Dieu lui-même ordonna à Josué de circoncire les Hébreux, ce peuple sortait du pays le plus civilisé du monde, du pays où les instruments de fer étaient en usage.

« Cependant, pour la circoncision, acte religieux par excellence, véritable baptême de sang, Dieu dit : « Faites-vous des couteaux de pierres, *fac tibi cultros lapideos*. » (Josué, chap. V, v. 2.) C'étaient

(1) Voir mon ouvrage *Les Sciences et les Arts antéhistoriques*.

donc des silex éclatés, les seuls qui puissent trancher ces parties si délicates qui sont l'objet de la circoncision.

« Les idées religieuses des premiers hommes ont été si singulièrement interprétées que des savants modernes ont cru être bien dans le vrai en affirmant que la circoncision était une opération hygiénique chez les peuples de l'Orient.

« Cette interprétation est erronée ; la circoncision était un acte religieux et elle est symbolique, c'est l'offrande du sang le plus précieux de l'homme, et c'est une des diverses formes de purification, d'apaisement, qui consistait à offrir le sang à la divinité, le sang de l'homme d'abord, auquel on substitua le sang des animaux, ce que j'affirme avec les faits et l'histoire primitive, et contrairement à ce que débitent tant d'écrivains depuis des siècles.

« Les silex acérés rencontrés dans les tombes celtiques, gauloises et gallo-romaines ont été des instruments qui ont servi à offrir le sang dans les inhumations pour l'expiation et le salut des défunts. Comme les Francs ont ensuite inhumé leurs morts sur les lieux hauts des Gaulois, comme à Caranda, on trouve autour des Francs des silex qui, comme les os plus anciens, peuvent être les débris de tombes plus vieilles, celtiques et gauloises. Il y a là tout une étude, tout une distinction à faire avant de pouvoir affirmer que les Francs se servaient encore de silex dans leurs inhumations.

« J'arrive à la hache dite celtique. Assurément le classement a son bon côté ; mais il ne faudrait pas en abuser comme on l'a fait en déterminant un âge de la pierre taillée, un âge de la pierre polie. Les haches demi-taillées et demi-polies montrent l'absurdité de cette classification que l'on a reçue comme une vérité dogmatique. On trouve à Brécy beaucoup de haches demi-polies faites avec les silex du pays et frottées sur les grès du pays. On reconnaît que ces silex avaient déjà la forme sacrée, la forme en amande. Le poli de la pierre siliceuse sur un grès tendre, avec un peu d'eau, était très-facile ; on peut même dire plus facile que la taille pour laquelle il faut une certaine dextérité de la main.

« On trouve à Brécy des haches qui ont à peine cinq centimètres de hauteur ; les savants disent que ce sont des jouets d'enfants ; elles sont d'un poli soigné et tout indique que, trop exigües pour être des outils, elles n'étaient qu'un emblème religieux.

« Chez tous les peuples de la terre on a retrouvé la hache comme emblème de la puissance divine et de la juridiction sacrée.

« Le mot DIVIN ne s'écrit pas en hiéroglyphe égyptien ; il est représenté par une hache qui signifie aussi bien *Dieu* que *divin*.

« Chez les premiers Romains, dans les cercles sacrés, consacrés au culte et aux assises judiciaires, il n'y avait d'abord pour emblème de la divinité qu'une hache ; on jugeait le peuple devant cette hache, *hasta judicium*. C'est aussi *sub ascia*, sous la hache, c'est-à-dire sous l'emblème universel de la divinité, que l'on prononçait les plus grands serments. Pierre Valerian, en ses *Hiéroglyphes*, page 447, au mot *hasta*, dit d'après Justin : *Ab origine rerum pro diis immortalibus veteres hastas coluere*. Ces faits devront faire réfléchir les archéologues.

« En considérant un petit silex poli placé dans une corne de cerf, puis emmanché dans un morceau de bois, on voit que ce double emmanchement en faisait un outil impropre à toute espèce de travail, et l'on peut présumer que plusieurs de ces haches étaient des emblèmes de la divinité, de la justice et enfin un signe de l'autorité. »

Dans une récente succession, M. Barbey a acquis un livre d'heures, provenant de Saint-Jean des Vignes, et imitant on ne peut mieux les manuscrits à enluminures du moyen-âge ; les membres présents félicitent notre collègue qui s'empresse de déclarer qu'il destine cet ouvrage, ainsi que la plupart de ceux composant sa bibliothèque, à la Société dont il aura été un des membres les plus dévoués, les plus utiles. Il soumet également deux vases romains qu'on lui a dit avoir été trouvés à Bazoches : le plus grand, à panse évasée, avait deux anses, une seule reste, il mesure 0<sup>m</sup>12 de diamètre, et 0<sup>m</sup>08 de hauteur du fond de la coupe à l'orifice, et 0<sup>m</sup>12 de hauteur totale ; le deuxième, de forme allongée, a une hauteur totale de 0<sup>m</sup>10, une largeur de 0<sup>m</sup>04 ; la hauteur de la coupe est de 0<sup>m</sup>07 ; celui-ci n'a qu'une anse.

Le même membre donne un jeton de Louis XIV qui sera remis à M. Mayeux chargé d'en présenter l'analyse ; il annonce pour le mois prochain la description d'un almanach de 1718, représentant un tir provincial d'arquebusiers à Meaux, cérémonie à laquelle a pris part la compagnie de Château-Thierry.

M. Nusse donnera lecture à la prochaine séance d'une Notice historique sur Troësnes et Chouy, communes du canton de Neuilly.

Il est procédé ensuite au scrutin pour l'élection de six membres correspondants, présentés le mois dernier : MM. Vérette, Delhomme, Morlot, Fournier, le docteur Prat et Moulin fils, sont élus ; avis de leur nomination leur sera donné par le Secrétaire.

Le bureau, sur la proposition de plusieurs membres, présente au même titre de correspondants MM. Linet-Drouet, ancien négociant, domicilié à Château-Thierry, et Perdrix, instituteur communal à Charly.

La séance est levée à cinq heures.

~~~~~